



## Divers question

-----  
Par jenny85

Bonjour

Nous avons fait conduire sur un terrain de famille de mon mari à l'époque nous n'étions pas marié depuis nous y sommes .

Mon mari est le seul désigner en tant que propriétaire hors que nous avons bien fait un prêt ensemble pour ce bien immobilier comment faire pour que je sois également propriétaire de ma maison , dont je paye les mensualités du crédits ?

Si mon mari décède ou que nous nous séparions que ce passe t'il pour moi ?

Nous n'avons pas fait de contrat de mariage et avons 2 enfants .

Je vous remercie de votre réponse .

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Le credit peut être aux 2 noms, cela ne vous rend pas pour autant propriétaire.

Je vous conseille de voir votre notaire pour une donation de Mr en faveur de Mme, sauf clause d'interdiction dans son acte de transmission.

Mais vous évoquez un terrain familial, en est-il bien propriétaire ?

-----  
Par jenny85

Bonjour

Merci de votre réponse .

Oui il est le plein propriétaire , la donation se fait que sur le terrain ou également en comptant notre maison ?

Cordialement